

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-05-095
Séance du 04 mai 2023

Objet : accord de principe sur la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation dans le cadre de la construction d'une passerelle douce sur la Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	9	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 avril 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. **ROUX**, Carine **BOISSEL** procuration à C. **MUCCIO**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration C. **BAUME**, Alain **POMMIER** procuration à J-L. **MORELLI**, Olivier **WIRY** procuration à T. **VINCENT**, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Pascale **BORDES**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : accord de principe sur la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation dans le cadre de la construction d'une passerelle douce sur la Cèze

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Considérant que le pont Schuman, liaison entre le Sud et le Nord de la ville au-dessus de la Cèze, est inadapté aux modes doux et que cet ouvrage n'est pas évolutif,

Considérant qu'afin de permettre un passage optimal des modes doux, la seule et unique solution est la création d'une passerelle indépendante du pont et fondée sur pieux et massifs dans le lit de la Cèze,

Considérant que la passerelle devra obligatoirement se situer à l'Est du pont Schuman, avec pour point de départ les parcelles BC 98 et BC 370 et pour point d'arrivée la parcelle BC 124,

Considérant que les parcelles BC 98 et BC 124 ne sont pas propriétés de la commune,

Considérant qu'afin de ne pas compromettre le projet, la commune doit avoir la certitude de pouvoir devenir propriétaire des parcelles susmentionnées,

Considérant que le projet poursuit une finalité d'intérêt général et que la passerelle douce ne peut pas être réalisée ailleurs,

Considérant que les atteintes à la propriété privée, le coût financier de l'opération et les inconvénients d'ordre social ou économiques ne sont pas excessifs eu égard l'intérêt qu'ils présentent,

Considérant qu'il convient d'envisager au plus tôt la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation, laquelle n'exclut pas la réalisation d'une acquisition amiable,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité du 26 avril 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord de principe sur la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation dans le cadre de la construction d'une passerelle douce sur la Cèze.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 04 mai 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 09 MAI 2023

et publié le 09 MAI 2023

